

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 46 (1958)

Heft: 862

Artikel: Dangers du travail à temps partiel par l'Association de la Porte ouverte : [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269284>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pensabilité, accueillant avec joie et courage, la venue d'un bébé, créant l'atmosphère de bienvenue, entourant le jeune être des soins affectueux et éclairés que nous suggèrent les recherches scientifiques les plus récentes.

Réfléchissez-y, Madame Yvonne, un tel cadre — car ce n'est qu'un cadre — pourrait convenir à n'importe quel genre d'éducation, la famille dont il s'agit ici pourrait professer les principes les plus opposés, elle pourrait être polygame, féticheuse, fasciste, marxiste ou ce que vous voudrez...

Mme Yvonne : En tous cas, la religion est dans ce cadre, voyez ces magnifiques photos du baptême catholique et de la confirmation protestante...

Mlle Rachel : En effet. La religion fait partie des conditions requises. Mais la substance même de l'éducation, les règles que l'enfant doit apprendre à observer dans la vie sociale actuelle, où sont-elles ? Nulle part.

Et pourtant, considérez tout ce que révèle la Saffa 58 sur les conditions larges et faciles de notre existence. L'enfant doit-il s'imaginer que tout cela lui est dû, qu'il y a droit sans aucune peine de sa part ? Croyez-vous que cette mise en valeur savante de notre sol, de nos ressources, de notre population, ne repose pas sur la discipline et sur le dévouement de ceux qui nous ont précédés ? Ou donc est inscrite ici la règle de discipline qui est à la base de tout cet essor ? Nulle part.

Ces résultats obtenus par des siècles d'efforts, de renoncement, de zèle assidu, pour nous procurer un à un, tous les avantages dont nous jouissons, l'enfant doit-il se borner à en profiter ? Ne doit-il pas, à son tour, mettre courageusement à la besogne, pour continuer l'œuvre des devanciers et soulager la peine de ceux qui sont encore « travaillés et chargés » parmi nous ? Et croyez-vous que ce fauteuil-chaise longue que je vois s'étaler dans la chambre-modèle de l'adolescent, soit une incitation au labeur tenace et éternelle ?... Même le mobilier que nous voyons ici ne symbolise pas la discipline et l'effort.

Cette discipline s'applique non seulement à la conduite mais à la conscience dans le travail le plus modeste, de sorte que chacun, à sa place, remplisse sa tâche pour le bien de tous. Où est cette règle de travail consciencieux ? Nulle part.

Mme Yvonne : Mais tout ceci va de soi, à quoi nous remplir ces parois de banalités ?

Mlle Rachel : On voit bien que vous n'avez pas d'enfants et que vous ne faites pas de l'enseignement. Vous sauriez que les générations actuelles n'ont plus aucune notion

des règles de vie les plus élémentaires, ce sont à leur avis des vieilles rengaines.

Si j'avais eu à proposer des textes pour une quelconque exposition destinée aux parents et à leurs enfants, en regard du tableau, qui signale ce que l'on ne doit pas faire, j'aurais placé, en lettres d'or le tableau des consignes élémentaires que doit observer un enfant appelé à vivre dans notre société dite civilisée :

respecter la personne et les idées du camarade
s'acquitter consciencieusement de tout travail
tenir envers et contre tout la parole que l'on a donnée
savoir que seul peut être libre celui qui sait se contenter de l'existence la plus frugale
savoir que rien n'est gratuit en ce monde : chacun des privilèges dont nous jouissons a été acquis par le sacrifice de quelqu'un.

L'équilibre et la sécurité dont nous avons longtemps joui en Suisse repose, en partie sur la liberté d'opinion dont les citoyens ont bénéficié, grâce à des lois sages. Pour que les lois restent sages, ne faut-il pas que l'enfant apprenne très tôt, le respect d'autrui, de ses idées, afin que toujours l'étroitesse d'esprit et la persécution lui fasse horreur. Où est cette règle du respect du prochain ? Nulle part.

Mme Yvonne : Mais cela, c'est une règle que la religion enseigne.

Mlle Rachel : Ne croyez-vous pas que cette règle sera bien mieux inculquée aux jeunes esprits si l'enseignement de la religion et celui de l'école coïncident. Souvent, l'histoire confirme la vérité de l'enseignement religieux, pourquoi ne pas en profiter ?

Mme Yvonne : Vous parlez d'enseignement. Tout cela se trouve dans le pavillon voisin, où il y a des classes, où l'on donne des leçons.

Mlle Rachel : Non, Mme Yvonne. Dans les classes voisines, on montre des manières d'enseigner telle ou telle chose, telle ou telle branche, ceci est encore tout différent, il s'agit des méthodes d'enseignement. Moi je vous parle du contenu de l'éducation et je constate qu'il est absent, pour une raison qu'on nous laisse ignorer, du pavillon dit de l'Education. Et voilà pourquoi je suis profondément déçue.

fants, eut l'idée, en 1949, d'adoindre à son école des cours pour assistantes sociales. Son institution s'installa en 1954 au chemin Verdonnet, devint en 1955 une fondation reconnue d'utilité publique ; enfin en 1958, l'école fut reconnue par l'Association suisse des écoles des assistantes sociales. De nombreuses élèves ont passé par cette école. Leur nombre est encore insuffisant, car la demande est grande.

Mlle Messikommer, qui enseigne l'assistance à l'école, a exposé ce qu'est le travail de l'assistante sociale et comment se forme, pratiquement et théoriquement, l'assistante sociale.

S. B.

Ecole sociale de Lausanne

A l'occasion de sa reconnaissance par l'Association suisse des Travailleurs sociaux, l'Ecole d'assistantes sociales et d'éducatrices, à Lausanne, a organisé dans sa maison du chemin Verdonnet, une manifestation à laquelle ont assisté de nombreux représentants des autorités cantonales et communales, dont M. G. Jaccottet, directeur des Ecoles de Lausanne, des directeurs d'écoles, d'œuvres sociales ; la séance était présidée par M. Pierre Jaccard, professeur de psychologie et de sociologie à l'Université, président du conseil de fondation. Mme Alice Curchod, directrice, qui avait une école de jardinières d'en-

La bonne aïeule

suite de la relation d'un cas psychologique dont « l'argent » est responsable

Son cœur s'était serré quand il lui avait baissé la main en lui souhaitant encore beaucoup de belles années dans la paix qu'elle avait méritée. Et puis il ne lui avait plus parlé de toute la soirée, il était resté comme collé à sa femme. Non, Georges n'était pas un homme heureux.

Et elle se représentait comme il aurait été content à Zurich, vivant sa deuxième vie d'étudiant, une seconde jeunesse, dans les salles de cours ! Oh mon Dieu, mon Dieu, ce regard terne, ce pli triste et crispé autour de la bouche. Est-ce qu'il restera toujours ainsi ? « Toujours », répondait une voix intérieure, toujours ; cela ne peut plus changer, plus s'améliorer ; maintenant il est père de famille, et près de la quarantaine.

Tout à coup, elle sauta de son fauteuil. Elle alla dans la chambre à côté : l'Abusson était pendu au mur. Pas de crainte de réveiller sa servante, qui était dure d'oreille. Elle alluma le lustre et s'arrêta devant la tapisserie.

Ce morceau de tissu représentait le bonheur de Georges ! Elle l'avait gardé et il avait enseveli Georges. Cette tenture ne la réjouissait plus, mais le visage terne et gris de son petit-fils pesait lourdement sur son cœur. « Réjouis-toi de ce tissu aux couleurs radieuses et des yeux ternes et éteints de ce garçon malheureux » se disait-elle avec ironie. Et il était trop tard, beaucoup trop tard pour faire ce qu'elle n'avait pas fait. Trop tard ! elle avait tué le bonheur de son petit-fils. Elle

le comprenait maintenant seulement, quand tout était irrévocable !

Là aussi, comme tant de fois dans sa vie, elle avait échoué. Elle avait toujours pensé beaucoup plus à elle-même qu'aux autres, comme elle s'était félicitée d'avoir sauvé la bague, le collier, la tenture et tant d'autres choses de la convoitise des autres. Elle trouvait toujours des prétextes pour ne pas céder ; elle trouvait toujours des raisons logiques pour refuser quelque chose — mais il

semble que la seule logique soit insuffisante pour bien vivre sa vie. Après « l'affaire Berthe », elle s'était pourtant bien promis d'agir différemment à l'avenir, mais elle voyait maintenant que ses expériences ne lui avaient rien appris, à elle, cette grand-mère, cette bonne grand-mère, comme on disait souvent, à qui la possession de ses biens et son propre confort étaient plus chers que le bonheur des autres.

Non, elle n'était pas bonne ; bien que sa famille ait toujours approuvé ce qu'elle faisait, elle n'avait pas été bonne avec Jean-Christophe, avec Berthe, et surtout avec Georges. Elle n'était même pas intelligente ; une oie, mesquine et égoïste, comme avait dit Berthe, voilà ce qu'elle était.

Oh comme elle avait mal maintenant ! comme c'était dur bon aujourd'hui d'avoir près d'elle Jean-Christophe, Berthe et un Georges heureux ! Elle sentait à présent combien douloureusement ils lui manquaient. L'Abusson au mur — cet Abusson coûteux — n'avait plus d'emprise sur elle, c'était un objet mort. (à suivre.) F. Baumgarten.

Assemblée générale de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Nous nous excusons d'avoir dû remettre si longtemps, faute de place, la publication de ce compte rendu.

Le 18 juillet, à 11 h. du matin, les déléguées se réunirent dans la salle du théâtre, fort bien disposée, sous une verrière bleue (un peu chaude pendant la journée), où la présidente, M^{me} Denise Berthoud (Neuchâtel), souhaita la bienvenue aux représentants des autorités, des sociétés invitées et transmit les excuses des absents.

En cette assemblée d'ouverture, il s'agissait de présenter l'exposition, ce qui fut fait, en brefs exposés, prononcés par Mmes E. Rikli, présidente du comité d'organisation (La Saffa), Hubacher-Constam, architecte en chef (Le visage de notre exposition), Billeter (La Tour d'habitation), Dr Rittmeyer et Cherix (La femme au service de la communauté), aspect civique, en allemand, aspect de la solidarité, en français. En l'absence de Mme Honnegger, graphiste, la ligne fut présentée par la rédactrice des textes, Mlle M. Buhrig.

Le repas fut servi au restaurant sans alcool, sobrement mais artistement décoré de panneaux gris et jaunes ; au nom des autorités cantonales, M. Maurer félicita l'Alliance de son entreprise.

Après une visite par groupes dirigés, on se retrouva sur l'île construite pour la Saffa, où l'Alliance offrait une réception à ses invités dans ce lieu charmant, rafraîchi par la brise et le clapotement de l'eau bleue si proche.

...

Le soir, autre invitation appréciée : les danses espagnoles par Suzana Audéoud et José. Cette danseuse, d'origine suisse, est parait-il, l'une des meilleures interprètes étrangères de la danse typiquement espagnole. Ces deux danseurs accompagnés par un chanteur et un guitariste ont offert un spectacle d'une grande tenue. Il faudrait citer de nombreux numéros. Le plus impressionnant, peut-être,

fut la danse funéraire, où Suzana, accompagnée de coups de tambour lents, qui sonnaient comme un glas, réussit à recréer, pour nous, l'envoûtement mystérieux des funérailles de la plus lointaine antiquité.

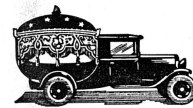
Le 19, c'était le tour de la séance administrative, sous la présidence de Me Berthoud. L'assemblée accueillit deux nouveaux membres de la catégorie A. L'Union inter-city des Zonta-Clubs de Suisse et le nouveau Centre de liaison de Glaris. Dans la catégorie B, l'Association évangélique féminine d'Altdorf, le Groupe radical féminin de Berne, ainsi que celui de Zurich.

Le rapport adopté sans réclamations, ainsi que les comptes (Mme Binder, trésorière) et le budget, la présidente signala la nomination au bureau de Mme Keller-Oetli.

Mme Choisy demanda si l'Alliance avait prévu un budget en prévision de la votation fédérale sur le vote féminin, on lui répondit que oui.

Afin de remplacer au comité, la représentante du Tessin, Mme P. Rolandi, on procéda au scrutin secret, à l'élection de sa remplaçante, Mme Zeli, candidate proposée par le Lyceum. Mme Zeli remercia de la confiance qui lui est accordée. La présidente annonça, pour le début de l'an prochain, une journée d'information sur l'armement atomique et les essais. Déjà de nombreuses déléguées, troublées par ce problème, ont pris la parole à ce sujet.

Après les remerciements au comité de Sorur Dora Schlatter pour la Fédération des femmes protestantes et l'invitation de Mlle E. Roulet, pour l'assemblée 1959 à Neuchâtel, on rappela encore, aux assistantes les deux organes de l'Alliance, le « Schweizer Frauenblatt » et le « Mouvement-féministe-Femmes suisses », qui publient tous deux, pendant la Saffa, des numéros spéciaux dont la série constituera un résumé de cette grande manifestation.



POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 24.62.00 permanent

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser au téléphone de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

Dangers du travail à temps partiel par l'Association de la Porte ouverte

L'expérience montre que la généralisation tend à devenir inévitable si on n'y fait pas échec. On peut donc prévoir que le travail des femmes serait une fois de plus considéré uniquement comme un travail temporaire, comme un travail d'amateur, comme un moyen de se procurer de l'argent de poche ou un supplément de ressources pour faire face aux dépenses du ménage, en un mot, comme un travail qui ne mériterait pas l'égalité de rémunération par rapport au travail exécuté par un travailleur de sexe masculin. Or la femme a droit à cette égalité en tant que citoyenne indépendante gagnant sa vie par son travail.

En outre, si une réglementation générale relative au travail à temps partiel incluait également des groupes spéciaux de travailleurs de sexe masculin, les travailleuses risqueraient d'être classées dans la même catégorie que les personnes physiquement handicapées, âgées, invalides ou malades.

(à suivre)

EMISSIONS RADIOPHONIQUES

Tous les lundis (13 h. 55) : Femmes chez elles.

Samedi 1er novembre (14 h.) :

Eventail qui présentera l'invitée de la quinzaine, Mme Dutoit, professeur de rythmique — « Tous responsables », par Y. Z'Graguen, etc.



CARAN D'ACHE

ENCAUSTIQUE - BRILLANT
SOLIDE
ABEILLE
LIQUIDE
NETTOIE • CIRE • BRILLE VITE

Ecole Lémania
LAUSANNE

Maturité, baccalauréats
Diplômes de commerce et de langues
Classes préparatoires
dès l'âge de 10 ans